



Bulletin ARS du Lundi 4 mai 2020 à 19 h

7055

TESTS POSITIFS
EN OCCITANIE

- 574 hospitalisations en cours, dont 123 en réanimation
- 2244 retours à domicile
- 424 décès à l'hôpital

Source Si-VIC

Surveillance sanitaire

Santé publique France assure désormais un suivi épidémiologique harmonisé au plan national. Pour chaque région, les données de surveillance collectées auprès des partenaires sont accessibles sur le site de Santé publique France > [consulter le bulletin Occitanie](#)

SUIVI DE L'ACTIVITE HOSPITALIERE PAR DEPARTEMENTS	HOSPITALISATIONS EN COURS	DONT REANIMATION	TOTAL RETOURS A DOMICILE	TOTAL DECES * (en établissements de santé)
Ariège (09)	7	1	29	2
Aude (11)	35	3	176	52
Aveyron (12)	26	2	116	22
Gard (30)	107	21	200	70
Haute-Garonne (31)	122	37	487	53
Gers (32)	28	3	57	19
Hérault (34)	104	26	569	107
Lot (46)	15	1	120	19
Lozère (48)	2	0	18	1
Hautes-Pyrénées (65)	66	5	96	22
Pyrénées-Orientales (66)	15	8	262	33
Tarn (81)	37	10	80	20
Tarn-et-Garonne (82)	10	6	34	4
OCCITANIE	574	123	2244	424

Bilan des prélèvements dans le Tarn et Garonne depuis le début de l'épidémie

Sur 2338 tests :

- 138 sont positifs
- 2183 sont négatifs
- 17 sont en attente

Les numéros utiles

CUMP 82 : 07 77 39 52 77 / 07 77 39 53 16

Géronto 82 : 05 63 66 49 10

Plateforme CovidPA82 : 05 63 92 84 44

Les informations du jour à retenir

Précisions sur les possibilités de dépistage.

Arrêté du 3 mai 2020 complétant l'arrêté du 23 mars 2020 prescrivant les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Voir l'arrêté sur le lien suivant :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=F2A55404E056DB29D36F7682834FBEDF.tplglfr26s_2?cidTexte=JORFTEXT000041842843&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000041842832

Lignes directrices relative à la réouverture progressive et encadrée des accueils de jour en externat médico-social.

Cette directive nationale du 3 mai 2020 précise les conditions de reprise des accompagnements de journée en EMS à compter du 11 mai 2020, qui doivent permettre l'équilibre entre deux grands principes :

- **Une évaluation bénéfiques/risques** permettant aux familles de choisir entre le maintien pour tout ou partie de prestations d'accompagnement à domicile, ou la mise en œuvre d'un déconfinement pour leurs proches;
- Une nécessité pour les EMS concernés de **sécuriser les conditions de reprise des accompagnements.**

Voir les lignes directrices sur le lien suivant : <https://www.occitanie.ars.sante.fr/system/files/2020-05/reprise-activite-externats-medico-sociaux-Covid-19.pdf>

Déconfinement et vie quotidienne.

Le déconfinement prévu pour le 11 mai se prépare en surveillant tous les indicateurs pour vérifier, département par département, l'évolution de l'épidémie.

Le 7 mai, les résultats permettront d'indiquer les départements qui basculent le 11 mai **en catégorie rouge** (circulation élevée du virus) **ou verte** (circulation limitée du virus).

Si la situation sanitaire au 11 mai le permet, alors on commencera **une seconde phase qui s'étendra jusqu'au 02 juin.**

Retrouvez sur le lien ci-dessous, l'infographie du plan de déconfinement expliquant **l'organisation de la vie quotidienne pendant cette période** (vie sociale et activités, déplacements, commerces, écoles et crèches, transports, sports) : https://www.gouvernement.fr/sites/default/files/cimages/infographie_deconfinement_-_020520.jpg